



Aide aux activités jeunes 2019/2020

- Population concernée :**

L'aide aux activités jeunes s'adresse aux enfants ayants droit de 3 à 17 ans (nés entre le 31.08.2002 et le 01.09.2016).

- Activités concernées :**

Cette aide s'applique pour toute adhésion, inscription à un club, une association, une école (musique, danse, chant,...), MJC, bibliothèque, médiathèque, etc...

Les activités proposées par la CMCAS ou les SLVie ne sont pas concernées, le 1% rentrant déjà dans le financement de l'activité.

- Montant de l'aide :**

Elle est accordée par la CMCAS de Valence dans le respect des règles définies :

De 10 € à 30 € par enfant et par an pour une activité sportive OU une activité culturelle (une seule possibilité), dans la limite des dépenses, sur présentation du justificatif dûment rempli par le club, l'association ou autre... selon la grille de coefficients sociaux ci-dessous.

Tranches	T1	T2	T3	T4
Coefficient	Inf à 6560	6561 à 13000	13001 à 20000	Sup à 20001
Montant attribué	30€	25€	20€	10€

- Attention :**

Les bénéficiaires ne doivent avoir recours à aucune autre aide pour cette activité.

- Date limite de demande de l'aide :**

Le 20 décembre 2019

Au-delà de cette date, toute demande sera refusée.

- Le contrôle :**

Il est placé sous la responsabilité du Président de la SLVie ou du Technicien Accueil Conseil qui récupère l'imprimé rempli par l'agent et le club ainsi que le RIB, le tout sera transmis à la CMCAS.

- Le règlement :**

Il est effectué par virement uniquement.



Aide aux activités jeunes 2019/2020

À REMPLIR PAR L'AGENT - DATE LIMITE DE LA DEMANDE : 20.12.2019

Nom et Prénom de l'ouvrant droit :

Adresse :

NIA : SLVie :

Revenu fiscal de référence (avis d'impôt 2018 sur les revenus 2017) : Nb de parts :

RIB obligatoire

Nom et Prénom de l'enfant :

Date de Naissance de l'enfant :

Activité pratiquée par l'enfant (exemple : basket, danse, musique, etc...) :

Date de la demande

Signature de l'ouvrant droit

Montant de la participation de la CMCAS : 10€ à 30€ dans la limite des dépenses pour une activité sportive ou culturelle.

> Pour les enfants ayants droit de 3 à 17 ans, nés entre le 31.08.2002 et le 01.09.2016.

> Une seule fois par an et pour une activité sportive ou une activité culturelle par enfant.

À REMPLIR PAR LE CLUB, L'ASSOCIATION

Nom et adresse du club, association ou autre :

Atteste que l'enfant :

Est à jour de sa cotisation pour l'année 2019/2020 et n'a bénéficié d'aucune subvention.

Montant total de la cotisation ou adhésion :

OBLIGATOIRE

Tampon du club ou association

Date et visa du responsable

PARTIE RÉSERVÉE À LA SLVIE / CMCAS

Date, tampon et visa de la SLVie / CMCAS

Vérification du RIB